



SECTION LOCALE DTI

Suivi Réorg DTI 18 juin 2007

Ce compte-rendu résume les débats de la réunion du groupe de suivi de la réorganisation et des effectifs du 18 juin 2007.

1- Réorganisation des locaux

Ce point concerne essentiellement La Mounède. Comme l'USAC l'a déjà mentionné, cette réorganisation génère beaucoup de problèmes. Pourquoi les agents se sentent-ils plus à l'étroit ? Pourquoi ont-ils l'impression que cela s'est fait dans leur dos, que les besoins de leur pôle n'ont pas été correctement pris en compte. La direction répond que si tout le monde est logé actuellement, elle arrivera à reloger tout le monde à la fin de l'été. Par la suite, elle estime gagner en souplesse avec le départ du STAC et la diminution des AMO en 2008. Nous avons fait remarquer que le départ de nombreux prestataires en 2005 ne semblait pas avoir libéré beaucoup de places...

La répartition des bureaux s'est faite de manière décentralisée, conformément à la nouvelle organisation. L'USAC rejoint le SPAC-CFDT pour conclure que sur ce sujet précis, c'est un constat d'échec. Les niveaux multiples (pôles, domaines, direction) qui sont intervenus et qui ont arbitré chacun selon des critères différents, ou des interprétations différentes de ces critères, ont conduit à des disparités étonnantes. Certains ont pré-supposé des déménagements d'agents de Rangueil, des ouvertures d'AVE, alors que d'autres se limitaient à leurs besoins présents.

2- Discussion sur l'effectif de référence

D'un point de vue purement comptable, la DTI a perdu 21 agents, tous corps confondus, depuis juillet 2005, dont pas moins de 7 agents pour la dernière CAP. La direction annonce le recrutement en sortie ENAC de 2 IEEAC et 6 IESSA. Elle négocie actuellement une petite rallonge sur ces chiffres, ce que nous lui souhaitons d'obtenir.

Le protocole prévoit une décroissance des effectifs administratifs estimée à 3 personnes pour la DTI. La volonté de la direction est de maintenir l'effectif à Toulouse et de concentrer cette diminution sur Athis-Mons au fil des départs (à la retraite ou dans d'autres services).

La direction reconnaît que l'effectif des Ouvriers d'Etat est actuellement inférieur à ce qu'il devrait être. Il a été annoncé qu'une fois l'effectif normalisé, il était prévu de maintenir cet effectif stable.

Un petit débat sur le classement indemnitaire a eu lieu. Quelques IEEAC, IESSA et TSEEAC ont pu bénéficier de progressions indemnitaires suite aux mutations liées à la nouvelle organisation. On nous a annoncé plus de souplesse dans la création de postes d'experts confirmés et senior, permettant une meilleure promotion interne. Si cela s'avère réalisable et permet de retenir les agents à la DTI par une meilleure reconnaissance, nous nous en félicitons.

Au niveau de la promotion interne, la Direction nous a annoncé travailler sur plusieurs dossiers :

- quel avenir donner à la modulation de RSI qui était accordée à certains IEEAC de l'ex-département 7 en échange de certaines contreparties ?
- négociation pour l'institution d'un niveau « expert » au taux 11 de la prime EVS (nous demandons à ce sujet qu'une progression automatique soit mise en place),
- revalorisation forte des indemnités des personnels administratifs à la DTI à l'occasion du remplacement de la NBI.

3- Emplois fonctionnels et HEA

La direction estime qu'il y aura suffisamment d'accès aux emplois fonctionnels pour tous les IESSA de la DTI qui peuvent y prétendre.

En revanche, ce n'est pas le cas pour les IEEAC. Pour 2007, les IEEAC RSI 4 seront proposables. La règle de priorité sera la proximité de la retraite. Pour permettre le choix de la filière la plus favorable à l'agent (technique ou

encadrement), des dénominations compliquées ont été proposées. Tout cela doit encore être éclairci. La direction propose de faire une présentation en amphi à la rentrée.

4- Moyens informatiques

Tout ne semble pas rose encore pour les agents de la DTI à Ranguel et à Athis-Mons. Il semble qu'il reste des problèmes à résoudre pour partager les accès internet, intranet, les disques communs, les outils tels que GED, pastel, etc... Les équipes support de chacun des 3 sites concernés sont à l'ouvrage.

5- Gestion de projet

La nomination des chefs de projets a été faite.

Une note a été diffusée aux intéressés ainsi qu'aux chefs de pôles pour expliquer ce qu'ils devaient faire et comment ils devaient le faire. Une présentation en amphi est prévue le 12/07 pour ces agents.

La Direction insiste sur l'intérêt de la formation « chef de projet » proposée par le service formation. Il faudrait que tous les chefs de projet la suivent.